



# REGLEMENT TROPHEE



## TRIAL 4X4 et BUGGY TROPHEE REGIONAL



## REGLEMENT TROPHEE RHONE-ALPES / AUVERGNE

Saison 2023/2024

<https://fdraa.eu>





## REGLEMENT TROPHEE

**Prescription Générale :** Le Trophée Régional Rhône-Alpes Auvergne de Trial Auto 4x4 et Buggy se déroule sur les départements de la région Auvergne Rhône Alpes. Les manches du Trophée Régional Rhône-Alpes Auvergne de Trial Auto 4x4 et Buggy sont organisées conformément au règlement du Trophée National et au présent règlement, auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le trophée est géré par la Fédération « trial 4x4 Rhône Alpes Auvergne » FDRAA. Eric Daumas en qualité de Président et Hervé Cantat en qualité de secrétaire sont les référents de cette fédération.

Eric Daumas :06 74 59 21 12 [daumaseric90@gmail.com](mailto:daumaseric90@gmail.com)

Hervé Cantat :06 51 03 61 23 [herve.cantat@free.fr](mailto:herve.cantat@free.fr)

Mail FDRAA : [trial4x4.region.raa@free.fr](mailto:trial4x4.region.raa@free.fr)

Marc Brun en qualité de trésorier est référent pour les officiels.

06 26 79 27 36 [brunmarco59@orange.fr](mailto:brunmarco59@orange.fr)

David Pernaud et Alex Guillot sont élus par leurs pairs comme référents techniques.

06 87 10 86 92 [trial4x4drome@hotmail.fr](mailto:trial4x4drome@hotmail.fr) Alex 06 86 25 76 78 [toy3108@hotmail.fr](mailto:toy3108@hotmail.fr) .

**Participation :** Pour participer à une épreuve du trophée Régional Rhône-Alpes Auvergne, un équipage doit être licencié dans un club affilié à l'UFOLEP et à la FDRAA. Par équipage nous entendons soit un pilote seul soit un pilote plus un co-pilote. A partir de 15 ans un jeune pourra être co-pilote. A partir de 16 ans il pourra « singer ». Dans tous les cas il faut pour un jeune de moins de 18 ans obtenir un Certificat d'Aptitude Automobile et une autorisation parentale. Un jeune titulaire du CAA peut aussi piloter en catégorie « jeune ». Voir le règlement national disponible sur le site de la CNS <http://www.ufolep-cns-auto.fr/> ou sur le site de la région <https://fdraa.eu> ou sur simple demande auprès d'un référent. Un club voulant organiser une épreuve du trophée ou avoir des licenciés participants à ce trophée doit obligatoirement être adhérent à la FDRAA.

**Un pilote ou co-pilote âgé de 17 ans peut rouler en toute catégorie dès l'obtention de son permis de conduire. Un accord parental accompagnera systématiquement la demande d'engagement jusqu'à ces 18 ans révolu.**

**Liste des Clubs adhérents :** La liste est disponible sur simple demande auprès d'un référent de la FDRAA.

4x4 Albepierre-Laveissenet Département : 15 Cantal

Contact : Michèle Anglaret 06 40 24 93 74 [gerard.anglaret@wanadoo.fr](mailto:gerard.anglaret@wanadoo.fr)

4x4 Bassois Département : 43 Haute Loire

Contact : Roger Fayolle 06 20 37 73 71 [club4x4bassois@gmail.com](mailto:club4x4bassois@gmail.com)

Les Boudlerles 4x4 Département : 07 Ardèche

Contact : Bruno Clauzier 06 09 36 54 14 [aurelien.7193@gmail.com](mailto:aurelien.7193@gmail.com)

Les Chamois du Haut Forez Département : 42 Loire

Contact : Chantal Bonière 06 82 27 39 34 [ets-jay@orange.fr.fr](mailto:ets-jay@orange.fr.fr)

Riberon Loisirs Département : 42 Loire

Contact : Sébastien Roiron 06 77 15 40 71 [sebastien.roiron@laposte.net](mailto:sebastien.roiron@laposte.net)

Road Off Plaisirs Département ; Haute Loire

Contact : Vauche Ludovic 06 42 59 16 97 [vlms43@orange.fr](mailto:vlms43@orange.fr)

Terre Sport Loisirs Département : 63 Puy de Dôme

Contact : Eric Daumas 06 74 59 21 12 [daumaseric90@gmail.com](mailto:daumaseric90@gmail.com)

Trial Frugières Le Pin Département : 43 Haute Loire

Contact : Loïc Laurent 07 87 00 41 94 [frugieres.4x4@gmail.com](mailto:frugieres.4x4@gmail.com)

TT des Volcans Département : 15 Cantal

Contact : David Bailly 06 63 75 28 77 [david.bailly0987@orange.fr](mailto:david.bailly0987@orange.fr)

<https://fdraa.eu>





# REGLEMENT TROPHEE

**Catégories pouvant participer et catégorie « jeune » :** Voir le règlement national disponible sur le site de la CNS <http://www.ufolep-cns-auto.fr/> ou sur simple demande auprès d'un référent ou d'un club affilié ou sur le site de la région : <https://fdraa.eu>

**Calendrier des épreuves :** Le calendrier est disponible sur simple demande auprès d'un référent de la FDRAA, auprès d'un club affilié ou sur le site de la région : <https://fdraa.eu>

Deux manches sont organisés par épreuves.

07 et 08 octobre 2023	Trial'Tour Savigny en Sancerre	4x4 Evasion du Sancerrois
04 et 05 mai 2024	St Martin de Valamas	Les Boudlerles 4x4
25 et 26 mai 2024	Albepierre-Laveissenet	4x4 Albepierre-Laveissenet
15 et 16 juin 2024	Crocq Inter région avec LCF	Crocq Tout Terrain
29 et 30 juin 2024	Bas en Basset	4x4 Bassois
06 et 07 juillet 2024	Laveissière	TT des Volcans
27 et 28 juillet 2024	St Jean Soleymieux	Riberon Loisirs
Toutes ces manches sont qualificatives à la finale Nationale 2024.		
21 et 22 septembre 2024	Finale Nationale Caille (06)	St Paul Auto Loisirs
05 et 06 Octobre 2024	3eme Trial'Tour	Terre Sport Loisirs

Les manches du trial'tour compte comme une épreuve de la région quand c'est la région qui l'organise et comme une épreuve extérieure dans les autres situations.

**Engagements :** Les engagements seront envoyés à tous les responsables de clubs et à tous les concurrents possédant une adresse Email valide dès que le calendrier sera officiel. Ils seront disponibles sur simple demande auprès d'un référent FDRAA ou d'un club affilié. Ils devront être envoyés, remplis avant la date précisée sur chacun d'entre eux.

Le remplissage est semi-automatique sous format Excel.

Le montant de l'engagement pour la saison 2023/2024 est fixé à soixante-dix euros (70€) pour une journée et cent euros (100€) pour le Week End.

Deux Euros revenants à la région pour couvrir les frais de fonctionnement, la formation des officiels.

Les engagements sont à retourner au club organisateur ou à la région avant la date précisée sur l'engagement. Sinon celui-ci sera majoré de cinq Euros (5€).

C'est bien la date de réception et non la date d'envoi qui compte.

Un engagement spécifique pourra être demandé si nous organisons à l'avenir une remise de récompense lors de la finale régionale ou lors d'un événement autre pour mettre en avant le classement régional.

Disponible en version pdf sur le site de la région : <https://fdraa.eu>

**Contrôles Administratifs :** Le règlement de l'engagement se fera sur place lors de la vérification de la licence (photo, activité, validité), du permis de conduire, du passeport technique (présence de la vignette millésimée valide et de la vignette sécurisé), de l'éventuel CAA avec son autorisation parentale et du carton de pointage annuel remis lors de la première épreuve.

La présentation de ces papiers est **obligatoire**. **Sans permis pas de trial sauf CAA**  
Le club organisateur mettra à disposition de la direction de course au moins une personne pour l'encaissement de l'engagement.

<https://fdraa.eu>





## REGLEMENT TROPHEE

Conformément au règlement financier de l'UFOLEP, une amende sera appliquée pour tout document officiel non correctement rempli. La somme est fixée à 31 Euros par document pour 2022 - 2023. Cette amende sera à l'ordre de L'UFOLEP.

Exemples :

Licence sans photo.

Passeport non rempli sans nom du propriétaire, sans photo du véhicule.

Engagement non entièrement rempli (sauf signature).

CAA + Autorisation parentale

Carton de résultats annuel non rempli et/ou sans photo sauf premier trial du concurrent.

**Contrôles Techniques :** Les commissaires techniques de la région veilleront à tous les défauts mettant la sécurité des équipages, des spectateurs et des officiels en cause. De plus ils veilleront à l'application stricte du règlement et non à son interprétation. L'arceau de sécurité doit être conforme à l'annexe J article N°253-8 1993 (réglementation technique FFSA). Article disponible auprès d'un référent technique.

Les équipages devront présenter leurs tenues au complet.

Les commissaires techniques sont en charge de vérifier que le véhicule est adapté à un « singe ». Notamment devant le véhicule. (Supports pour les pieds et les mains). En cas de restriction il faut prévenir la direction de course qui avertira l'équipage et les commissaires de zones.

Tout équipage non conforme au règlement de sa catégorie mais ne présentant pas de danger pour lui, les commissaires et les spectateurs se verra classer en **promotion** et ne marquera pas de point au trophée régional et ne pourra prétendre à une qualification au trophée national. Dès lors de sa mise en conformité il pourra marquer des points en région en vue d'une éventuelle qualification à la finale nationale.

Le passeport doit être présenté lors de la vérification technique avec sa vignette sécurisée et sa vignette millésimée valide.

**Précision par rapport au règlement Ufolep 2023/2024 :**

**Une cale de 5 cm doit passer entre le casque et le toit ou le grillage supérieur.**

**Décision de la CNS de Bourges 2024.**

**Pré Contrôles Techniques :** Une journée voir un week-end de pré contrôles pourra s'organiser avec un club (plutôt central) si la demande se fait ressentir.

**Horaires épreuve du samedi :** Les vérifications administratives commencent à :

**9h15 Début du contrôle administratif**

**9h30 Début des contrôles techniques**

**11h30 tout doit être terminé**

**13h30 briefing pilotes et commissaires**

**13h45 début de l'épreuve**

**Merci de ne pas tous venir à 11h15.**

**Horaires épreuve du dimanche :** Devant le souhait de beaucoup de ne pas finir trop tard le dimanche soir, il est impératif de commencer de bonne heure. Aussi nous mettons ceci en place :

**8h00 fin du contrôle administratif**

**8h10 fin du contrôle technique**

**8h30 briefing pilotes et commissaires**

**8h45 début de l'épreuve**

Dans la mesure du possible un maximum de véhicule sera contrôlé la veille.

**Sécurité :** La double protection dorsale et pectorale, les bottes de moto ainsi que les protections des genoux et des coudes sont fortement conseillées pour le co-pilote.

<https://fdraa.eu>







## REGLEMENT TROPHEE

**Remise des prix :** Par respect pour les organisateurs, les équipages non présents à la remise des prix ne recevront aucun lot.

**Classement du Trophée régional :** Le classement du trophée régional sera établi suivant le règlement national. Les épreuves extérieures ne seront prises en compte qu'après six participations dans la région Rhône Alpes Auvergne.

**Traçage des zones :** A chaque trial les zones seront vérifiées par le directeur de course accompagné d'un pilote de chaque catégorie. Cette vérification aura lieu la veille ou le matin de l'épreuve. **Plus aucune modification de zones ne sera tolérée après la vérification faite par le directeur de course, le responsable du traçage et un groupe de pilotes de chaque catégorie.**

**Epreuves extérieures :** Merci de nous indiquer votre participation hors région par mail : [trial4x4.region.raa@free.fr](mailto:trial4x4.region.raa@free.fr)

Seuls les résultats marqués et visés par le directeur de course sur le carton de résultats remis en début de saison seront pris en compte. **Il est impossible se substituer une épreuve extérieure si une épreuve a lieu le même WE dans la région d'origine.**

**Comptage des Pénalités :** Nous utilisons le comptage type « challenge ». Les pénalités sont les mêmes que celle du règlement national. Nous comptons les pénalités par tronçon sur la zone. Le maximum de point est de 13 par porte soit 39 points par zone. En cas de casse mécanique dans une zone, un concurrent pourra récupérer sa ou ses portes mais ne sera pas prioritaire sur les autres catégories présentes dans ladite zone. Si la zone est fermée (absence des commissaires désignés) il pourra récupérer sa ou ses portes au prix de 5 points de pénalités.

**Circulation :** Les véhicules de compétition sont interdits à la circulation en dehors des heures officielles de l'épreuve. Seuls les licenciés inscrits à l'épreuve (concurrents et officiels) sont autorisés à bord des véhicules de compétition. Des sanctions seront prises par l'organisateur technique ou la direction de course de l'épreuve si nécessaire. **Le CAA n'autorise pas la conduite en inter zones d'un véhicule autre que celui autorisé. Pour rappel c'est un proto de 602 cm3.**

Rappel le casque est **conseillé** en inter zones.

**Parc concurrents :** Les RTS de la fédération délégataire doivent s'appliquer. Elles ont été envoyées par mail. Elles sont disponible sur le site de FDRAA.

**Diffusion :** Ce règlement est envoyé à tous les responsables de clubs ainsi qu'aux concurrents possédant une adresse mail valide présente dans le fichier de la région. Chaque président de club se doit de le diffuser au même titre que le règlement national auprès de ses adhérents.

Le règlement est disponible sur une simple demande auprès d'un référent de la FDRAA. Il est disponible sur le site de la région : <https://fdraa.eu>

**Réclamations :** se conformer au règlement général.

Tous les cas seront tranchés par le jury créé pour l'épreuve concernée.

Par le seul fait de son inscription, tout concurrent prend l'engagement de se conformer au présent règlement régional ainsi qu'au règlement national et au règlement particulier de chaque épreuve. Il reconnaît comme seule juridiction sportive celle de l'UFOLEP, déclare en accepter toutes les dispositions sans aucune restriction, ainsi que les dispositions des organisateurs.

Le président de FDRAA Eric Daumas  
Et tous les administrateurs de FDRAA

<https://fdraa.eu>

